



Attaques pour vices cachés

Par **gonc**, le **15/04/2012** à **08:08**

Bonjour,
Je suis en train de vendre mon véhicule agé de 7 ans de 2005 mais avec seulement 63000 km , la courroie de distribution n'a pas été faite à 5 ans ou 120000 km comme de recommande le constructeur ; les pneus avant sont bon au CT mais sont à prévoir et le démarreur présente des signes de faiblesses à chaud . Mise à part cela ce véhicule est à ma connaissance irréprochable . Je souhaite vendre ce véhicule en l'état et informer l'acquéreur . Comment puis je me protéger contre d'éventuels futures attaques pour vices cachés ?
Merci
Cordialement JG

Par **Tisuisse**, le **15/04/2012** à **08:14**

Bonjour,
Si CT est de moins de 6 mois, OK => pas de problème. - avec contre-visite :
CT de moins de 2 mois => vente faisable,
CT de plus de 2 mois => les gros problèmes en perspective puisque le véhicule n'est plus apte à rouler.
La vente "en l'état", même si c'est indiqué sur la carte grise, n'a strictement aucune valeur devant un juge.
En attendant, lisez ceci :
http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Par **gonc**, le **15/04/2012** à **08:17**

Merci pour votre réponse .
Le CT date de moins de 6 mois et sans contre visite .
Cordialement JG